

pour sa gouverne, et quant à moi je voudrais l'être avant que le projet ne subisse sa 2^e lecture. Je ne crois pas que ce soit là trop demander. Voici un texte de deux articles seulement, et pas un mot d'explication. C'est un projet important, et l'on aurait dû, à tout le moins, fournir l'information sous forme d'appendice. Bien que le bill ait été déposé il y a quelques semaines déjà, la Chambre ignore toujours les détails du marché.

Cette correspondance comprend aussi une lettre en date du 22 décembre sur la direction à donner à l'exploitation du câble du Pacifique. Immédiatement après l'envoi de cette lettre, tout fut changé; les instructions du comité, exposées dans le rapport de 1928, sont absolument différentes de celles qui paraissent dans la correspondance déposée ici le 2 mai. Les instructions exposées dans ce rapport sont les suivantes:

Nous sommes nommés:—

Pour examiner la situation résultant de la concurrence du télégraphe sans-fil à ondes dirigées avec le câble télégraphique, de faire rapport sur cette situation et de présenter des avis sur le programme collectif que devraient adopter les divers gouvernements intéressés.

Nous savons en quoi consistait ce programme collectif; c'était de prendre le service de télégraphe sans fil à ondes dirigées du gouvernement, qui rapportait des profits, ainsi que le câble du Pacifique appartenant au gouvernement et rapportant aussi des profits, et de les remettre à une compagnie. Nous savons aussi que certains mémoires ont été soumis à la conférence. De la part de qui? Le gouvernement fédéral n'a rien soumis du tout, et le rapport déposé à la Chambre n'indique aucunement quels ont été les avis présentés par le gouvernement canadien. Nous savons simplement que le rapport a été signé au nom du gouvernement canadien. Peut-être le ministre des Postes pourra-t-il nous donner de plus amples renseignements avant que le bill ne soit adopté définitivement. On paraît s'être étrangement hâté de terminer cette conférence, si bien que le comité d'enquête, où siégeait un délégué canadien, a refusé d'attendre l'arrivée du délégué australien qui était en route pour Londres. Il semble y avoir quelque raison qui nous empêche d'obtenir ici toute cette correspondance; il y a quelque mystère là-dessous. Serait-ce que toute cette affaire ne peut supporter la lumière du jour? Je commence à me demander si ce n'est pas là la raison.

A la page 7 du rapport, voici ce que je vois:

Le 25 octobre 1926, le service anglo-canadien de sans-fil à ondes dirigées a été inauguré; il est effectué en Angleterre par le ministère des Postes et en Canada par la *Canadien Marconi Company*. Les taux sont restés les mêmes par

câble que par sans-fil. Le service à ondes longues que donnait la compagnie Marconi en Angleterre a pris fin le même jour.

Voilà quelque chose d'intéressant. Dans tous les autres pays où le service du sans-fil à ondes dirigées a été introduit, les taux ont été réduits d'un tiers. Par exemple, le taux du sans-fil à ondes dirigées pour l'Australie a été réduit de deux shillings six pence à un shilling huit pence; le taux pour le Sud-Africain, de deux shillings à un shilling quatre pence, et le taux pour l'Inde a été réduit d'un shilling huit pence à un shilling un penny. Le Canada est le seul pays possédant un service de sans-fil à ondes dirigées où les taux des communications n'aient pas été réduits. Pour quelle raison? C'est que le gouvernement du pays, ou l'un de ses ministères, a cédé ce service de sans-fil à ondes dirigées à la *Canadian Marconi Company*, corporation d'intérêt privé, bien qu'il n'y eût pas de raison pour que le ministère des Postes ou le ministère de la Marine et des Pêcheries ne prissent pas charge de ce service au Canada. Il serait peut-être intéressant, monsieur l'Orateur, de citer le paragraphe 18 du rapport, qui se lit comme suit:

Avant l'inauguration des services de sans-fil à ondes dirigées, les câbles rapportaient chaque année de gros profits, et il est établi que la réduction des taux a déjà eu pour résultat d'augmenter le volume total des communications télégraphiques. On nous a cependant représenté que les câbles atteints par les réductions des taux du sans-fil et la ligne télégraphique sur terre indo-européenne ont souffert sérieusement de la double réduction survenue à leurs recettes, d'abord parce qu'ils ont dû réduire leurs taux afin de faire face à la concurrence du sans-fil à ondes dirigées et ensuite parce qu'ils ont perdu une grande partie de leur clientèle qui est allée aux services de sans-fil à ondes dirigées. On doit cependant observer qu'au Canada, où les taux du sans-fil et du câble sont les mêmes, il n'y a pas eu de crise jusqu'ici.

Ce rapport, qui a été signé par tous les délégués à cette conférence, dit qu'il n'est pas survenu de crise dans le service. Alors, comment se fait-il qu'en 1927 le gouvernement canadien était si impatient de se débarrasser de ce câble du Pacifique et de ses autres moyens de communiquer avec les autres parties de l'empire? Je ne puis concilier ce paragraphe du rapport avec la conduite du Gouvernement, telle que je la constate dans les deux lettres que j'ai eu l'occasion de parcourir.

Je n'ai que quarante minutes à ma disposition. Je sais que j'aurai l'occasion de revenir sur quelques-uns de ces détails quand nous siégerons en comité, mais je veux citer ici les noms de quelques-unes des compagnies représentées à cette conférence de Londres:

The Eastern Associated Telegraph Companies.
The Indo-European Telegraph Company.